



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

**SÉANCE DU 15 Septembre 2020 À 20H30**

**Etaient présents : 17**

BARBIER Loïc	BESNARD Céline	TIERCELIN Dominique	CHANTHARASY Sandrine	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	DOREAU Marianne	JOUANIGOT Muriel	THIBEAULT Laurent
GRANDJEAN Jean-François	LOUETTE Céline	LE GAC Gaétan	JUSTINE Aurélia	PICARD Romain
LANTZ Stéphane	TESSIER Gaëlle			

**Absents : 0**

Néant			
-------	--	--	--

**Absents excusés : 2**

Jean-Luc LECOMTE ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER	
BONAVENTURE Mickaël ayant donné pouvoir à Ghislaine MILET	

*Madame Gaëlle TESSIER est élue secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Frais de fonctionnement de l'école élémentaire 2019/2020,
- 2) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire 2019/2020,
- 3) Frais de fonctionnement du restaurant scolaire de l'école élémentaire 2019/2020,
- 4) Participation des communes volontaires au déficit cantine 2019/2020,
- 5) Frais de fonctionnement de l'école maternelle 2019/2020,
- 6) Frais de fonctionnement du restaurant scolaire de l'école maternelle 2019/2020,
- 7) Versement de frais de scolarité à l'école Sainte Marie,
- 8) Acquisition voirie rue du Parc Saint André - SA Eure et Loir Habitat,
- 9) Droit de préemption urbain,
- 10) Questions diverses.

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

La commune assure le fonctionnement matériel de l'école, ce qui recouvre notamment les frais de chauffage, de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, les dépenses d'entretien courant des locaux, du mobilier et du matériel scolaire et de la rémunération des personnels de service affectés à l'école. Les dépenses pédagogiques, comme les fournitures scolaires sont également à la charge des communes.

Le tableau ci-après, fait apparaître les dépenses réalisées, entre le 01 août 2019 et le 31 juillet 2020 pour l'école élémentaire des remparts.

Nombre d'enfants :

**219**

DEPENSES	MONTANT
Acquisition de petit matériel	1 191,64 €
Affranchissements et copies	127,00 €
Chauffage gaz	4 918,31 €
Eau - Assainissement	657,87 €
Electricité	3 698,05 €
Entretien de bâtiment	590,91 €
Entretien photocopieur	2 015,26 €
Entretien autres biens mobiliers	199,80 €
Fournitures scolaires	9 367,35 €
Frais de téléphone et internet	1 792,68 €
Musique à l'école	250,00 €
Pharmacie	115,46 €
Produits d'entretien	284,07 €
Rémunération du personnel	64 393,23 €
Spectacle de Noël	1 100,00 €
Natation	1 785,00 €
Transport piscine	1 440,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 926,63 €</b>

Coût par élève :

**428,89 €**

Le coût par élève servira de base au calcul des frais de scolarités demandés aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école élémentaire des remparts.

## PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

	Coût par élève	<b>428,89</b>
BEAUCHE	10	4 288,90
BEROU LA MULOTIERE	17	7 291,13
DAMPIERRE SUR AVRE	14	6 004,46
FESSANVILLERS	13	5 575,57
LA MANCELIERE	9	3 860,01
LES CHATELETS	2	857,78
MONTIGNY SUR AVRE (1 enf + 2 enf en garde alter)	2	857,78
REVERCOURT	2	857,78
RUEIL LA GADELIERE	1	428,89
SAINT LUBIN DE CRAVANT	4	1 715,56
SENONCHES	1	428,89
LA FERTE VIDAME	5	2 144,45
	<b>80</b>	<b>34 311,20</b>

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Nombre de repas :

**11 584**

DEPENSES	MONTANT
Alimentation	36 380,50 €
Acquisition de petit matériel	397,21 €
Assurances	1 301,00 €
Chauffage gaz	1 639,44 €
Eau - Assainissement	219,29 €
Electricité	1 232,68 €
Entretien de bâtiments	196,97 €
Entretien de matériel	1 227,54 €
Habillement	0,00 €
Affranchissement - photocopies	210,00 €
Pharmacie	38,49 €
Produit d'entretien	94,69 €
Tickets de cantine et TPE	2 071,37 €
Rémunération de personnel	50 256,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 265,56 €</b>
RECETTES	MONTANT
Vente tickets de cantine	49 247,25 €
<b>DEFICIT :</b>	<b>46 018,31 €</b>
<b>DEFICIT PAR REPAS</b>	<b>3,97 €</b>

### PARTICIPATION DES COMMUNES AU DÉFICIT CANTINE

COMMUNE	Nombre de repas	Montant de la participation
BEAUCHE	833	3 307,01 €
DAMPIERRE-SUR-AVRE	1136	4 509,92 €
FESSANVILLIERS	979	3 886,63 €
LA MANCELIERE	824	3 271,28 €
LES CHATELETS	80	317,60 €
REVERCOURT	163	647,11 €
SAINTE LUBIN DE CRAVANT	189	750,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>4204</b>	<b>16 689,88 €</b>

Les communes recevront un titre de recettes (facture) courant octobre.

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Nombre d'enfants :

**119**

DEPENSES	MONTANT
Acquisition de petit matériel	3 470,35 €
Affranchissements et copies	150,00 €
Chauffage gaz	4 614,65 €
Eau - Assainissement	694,04 €
Electricité	1 641,68 €
Entretien de bâtiment	285,00 €
Location et entretien photocopieur	1 363,66 €
Entretien autres biens mobiliers	174,60 €
Fournitures scolaires	6 984,33 €
Frais de téléphone et internet	999,74 €
Musique à l'école	225,00 €
Pharmacie	51,68 €
Produits d'entretien	375,06 €
Rémunération du personnel	107 868,78 €
Spectacle de Noël	1 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 998,57 €</b>

Coût par élève :

**1 092,42 €**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE  
L'ÉCOLE MATERNELLE**

Nombre de repas :

**7 399**

DEPENSES	MONTANT
Alimentation	19 863,18 €
Acquisition de petit matériel	1 156,78 €
Chauffage gaz	1 538,22 €
Eau - Assainissement	231,35 €
Electricité	547,23 €
Entretien de bâtiments	95,00 €
Entretien de matériel	58,20 €
Pharmacie	17,23 €
Produit d'entretien	125,02 €
Rémunération de personnel	48 571,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 203,27 €</b>
RECETTES	MONTANT
Vente tickets de cantine	28 477,50 €
<b>DEFICIT :</b>	<b>43 725,77 €</b>
<b>DEFICIT PAR REPAS</b>	<b>5,91 €</b>

**FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINTE MARIE**

L'article L.442-44 du code de l'éducation précise que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes »

de l'enseignement public à partir de l'âge de 3 ans. »

Considérant que 10 enfants ont été scolarisés à l'école Sainte Marie, en pré élémentaire, durant l'année scolaire 2019/2020, la commune de Brezolles se doit de verser 10 924.20 euros (10 X 1 092.42) à l'école Sainte Marie.

Considérant que 16 enfants ont été scolarisés à l'école Sainte Marie, en élémentaire, durant l'année scolaire 2019/2020, la commune de Brezolles se doit de verser 6 862.24 euros (16 X 428.89) à l'école Sainte Marie.

Soit au total 17 786.44 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

## ACQUISITION DE VOIRIE RUE DU PARC SAINT ANDRÉ

Lors de la construction du lotissement rue du parc Saint André, la voirie n'a pas été rétrocédée à la commune.

En conséquence, la parcelle ZE 277 doit être achetée à l'euro symbolique à la S.A. EURE & LOIR HABITAT.

L'assemblée autorise l'acquisition de la parcelle et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 154 - 24 rue de Tillières -  
AB 48 - Impasse aux Gadelais  
AB 530 - 19 rue de Tillières  
AC 27a - 32 rue de Senonches  
AC 27b - 32 rue de Senonches  
AC 160 - 28 rue de Paris  
ZH 125 - 18 rue du Professeur Gaston Ramon  
AB 565 - 8 rue de l'Eglise  
AC 108 - Rue Boudet  
AB 70 - 11 rue Saint Jean  
AC 240 - 44 rue de Senonches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

### ECLAIRAGE EOLIENNE

Les essais d'éclairage de l'éolienne ont été validés par une grande partie des membres du conseil municipal présents ce jour-là.

En conséquence, la proposition financière d'ENERGIE Eure et loir est acceptée pour un montant de 9 000 euros. Les éclairages devraient être posés d'ici fin octobre

### CHEMIN DU CHATEAU D'EAU

Ce chemin, qui est piétonnier, est emprunté chaque jour par des véhicules. Afin d'éviter cela, il sera prochainement fermé définitivement à son extrémité.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Une étude est en cours à propos de la mise en place d'un self au restaurant scolaire. Des élus se sont déplacés à Saint Lubin des Joncherets où ce fonctionnement est déjà mis en place. L'investissement nécessaire s'élève à environ 35 000 euros. Cela pourrait être mis en place à la prochaine rentrée scolaire. Pour le moment, afin de fluidifier le service, un système mixte pourrait être proposé d'ici la fin de l'année. Une discussion est en cours avec les différents intervenants.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu sur la commune de Brezolles du 21 janvier au 20 février 2021.

Des agents recenseurs seront recrutés par la commune pour effectuer ce recensement.

### Stéphane LANTZ

Signale que le passage piéton au niveau de la halle est mal placé et dangereux. Il remercie la boulangerie LE GAC et la charcuterie LAMBERT qui proposent un met rappelant l'éolienne.

### Aurélia JUSTICE

S'inquiète de la prolifération des incivilités dans le lotissement du Petit Chêne.

### Jean-François GRANDJEAN

Signale le dépôt sauvage de déchets verts route de Beauche. Aimerais que les enfants soient plus sensibilisés à la protection de l'environnement. Déploie la multiplication des incivilités sur le territoire communal. Face à ce constat déplorable, Monsieur le Maire charge Monsieur GRANDJEAN de former un groupe de travail, sur ce thème, afin de réfléchir à des actions visant à réduire ce phénomène.

### Viviane LABARRE

A beaucoup apprécié la formation proposée par l'AMF sur le fonctionnement du conseil municipal. Signale qu'une brèche dans le vannage va être réparée par l'association de la pêche. Propose ses services pour de l'aide aux devoirs en cas de besoins.

### Ghislaine MILET

Remercie la municipalité à propos de la sécurisation des sépultures « pleine terre » au cimetière du stade.

### Dominique TIERCELIN

Informe l'assemblée qu'il n'y aura pas banquet des aînés cette année à cause de la situation sanitaire actuelle. Un cadeau sera offert à toutes les personnes qui devaient être invitées.

### Sandrine CHANTHARASY

Informe l'assemblée du bon déroulement des animations sportives de juillet. Informe l'assemblée de l'organisation de visites chez les aînés durant la canicule en compagnie de Stéphane LANTZ. Beaucoup de personnes isolées ont apprécié ce geste, il serait souhaitable de continuer ces visites, même en dehors des périodes de canicule.

La commission culturelle a pour projet de créer un film sur les histoires que pourraient raconter les personnes âgées de Brezolles. Ce film pourrait ensuite faire l'objet d'une projection.

Pour la journée du patrimoine, la commission a réalisé un jeu de piste pour les familles et présentera une exposition au grenier à sel.

Les vitraux de l'église seront également éclairés et une visite nocturne y sera proposée.

Signale que les passages piétons rue de Paris sont souvent dangereux, il serait peut être souhaitable d'installer un avertisseur supplémentaire (panneau lumineux, objet éclairé...)

### Laurent THIBEAULT

Signale la présence de poids lourds rue de Tillières en dépit de l'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3T500.

### Marianne DOREAU

Signale la vitesse excessive des véhicules, rue de Saint Rémy.

Céline LOUETTE

Signale des problèmes de stationnement rue de la Friche, un courrier devrait être envoyé aux riverains pour leur rappeler que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Gaëlle TESSIER

Signale que les poubelles aux environs du collège débordent de masques car elles sont trop petites. Souhaite que le pot de fleur place de la Halle soit décalé, il gêne la visibilité.

Aimerait que soit instaurée l'obligation de porter le masque pour les parents sur le parking de l'école.

La séance est levée à 23h.